BULLETIN TRIMESTRIEL du Syndicat National des Enseignements du Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE 264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE

Tél: 04 97 11 81 53 Mel: s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du 31.12.2024 sous le n°1224S05550 ISSN : 11529954

Direction de la publication : Didier

Giaufer Prix au n° 2 € -Abonnement annuel 6 € Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 1 au NICE-SNES n° 276 de septembre 2024

Nice, le 30 septembre 2024

SOMMAIRE

P.1/1 Actualité P.2/2 Permanences, P.3/2 Stages.

P.4/2 Elections au CA,

P.5/3 Stagiaires P.6/3 Syndicalisation

ANNEXES

- 1. Tableau des permanences
- Affiche des stages
- 3. Elections au CA
- Argumentaire : pourquoi se syndiquer ?

Aux S1

1. Actualité

• Politique générale :

On reprend les mêmes et on recommence ! Trois mois après la dissolution et les élections législatives, le président Macron vient de nommer une ministre de l'éducation sans expérience, ou presque, qui commence en parlant de sa famille et affiche clairement sa volonté de maintenir le cap. En clair, rien ne changera, et la macronie est *en marche* pour démanteler ce qui reste de l'éducation nationale. Seule une probable censure du gouvernement peut nous rassurer, mais quel gachis!

• Pacte et rémunération :

S'il n'est plus besoin de démontrer l'échec du pacte, le ministère poursuit son objectif en donnant la possibilité de fractionner la première « brique ». Dans le même temps, l'administration a décidé de réduire la transformation des HSA en HSE, (passant de de 36 à 30 HSE pour une HSA). Les établissements ont donc moins d'HSE disponibles et les chefs d'établissement s'empressent de dire aux collègues de signer des pactes pour pouvoir continuer à faire ce qui était payé en HSE auparavant.

• Collège : rentrée et choc des savoirs

Après la multitude de modifications de la réforme du choc des savoirs voulue par Attal, sa mise en place dans les établissements a été encore plus désastreuse et disparate. Sur le terrain : pas ou peu de groupes de « niveaux/besoins » mais des groupes…hétérogènes ! La seule chose « gagnée », ce sont de nouvelles contraintes d'emploi du temps : alignement des cours, emplois du temps morcelés, heures oubliées ou « perdues » …

• Lycée:

Les stages de seconde n'ont vu le jour que dans certains établissements au mois de juin dernier, voire seulement dans certaines classes : « au moins ça occupe le mois de juin ».

Si la réforme du DNB brandi comme passeport pour l'accès au lycée a été finalement mise en suspens, les fameuses « classes préparatoires » au lycée sont, quant à elles, bien expérimentées en cette rentrée mais sans réel cadrage nationale.

2. Permanences 2024-25

Les militants animant les secteurs tiennent des permanences aux locaux de Nice et de Toulon. Comme d'habitude, vous trouverez l'affiche, au format A3, reprenant les noms des responsables des secteurs et les jours de permanences. Nous vous invitons à l'afficher pour que les collègues en aient l'usage.

3. Stages de formation syndicale 2024-2025

La force du SNES-FSU est d'organiser des stages syndicaux multiples sur le métier, la carrière ou la vie syndicale, à destination de tous les personnels. Vous trouverez la plaquette des stages à afficher. N'hésitez pas à relancer les collègues syndiqués pour qu'ils puissent s'inscrire et demander l'autorisation d'absence de droit un mois à l'avance.

4. Elections au C.A.

Les élections au CA se dérouleront avant le samedi 19 octobre.

Le jour du scrutin est décidé par le chef d'établissement. Rien n'interdit une concertation!

N'oubliez pas de vérifier **les listes électorales**, qui doivent être **affichées 20 jours avant** le scrutin. Les listes, composées de 14 membres maximum (7 titulaires et 7 suppléants) - ou de 12 membres pour les collèges de moins de 600 élèves sans SEGPA (6 titulaires et 6 suppléants) -, doivent être **déposées** au moins **10 jours avant** le scrutin. Le matériel de vote doit être adressé ou remis à tous les électeurs **6 jours** avant le scrutin (le vérifier pour les collègues absents).

La liste doit être accompagnée d'une profession de foi. Il est important de partir des problèmes et des besoins de l'établissement, de rappeler que nous sommes le syndicat majoritaire du second degré.

Essayez de veiller à établir une **liste équilibrée**, avec le maximum de matières représentées, la mixité respectée et le personnel de vie scolaire intégré...

Il est primordial que nos listes fassent clairement apparaître les sigles syndicaux et l'appartenance à la FSU. Contrairement à une liste « maison », seule une **liste syndicale** affiche clairement les idées qu'elle défend et légitime le rôle des élus en CA. Elle est enregistrée comme telle au niveau ministériel, ce qui permet de mesurer la représentativité syndicale réelle (Liste FSU: SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU...).

Le jour du vote, il est important d'être présent dans l'établissement (le bureau de vote doit être ouvert 8 heures consécutives et disposer d'une urne fermée à clef et d'un isoloir) et d'assister au dépouillement. Pour le calcul des résultats « au plus fort reste », se référer au Courrier d'établissement n°2 : http://r.snes.edu/cde2

En amont, demander à connaître **les collègues qui ne travaillent pas** ce jour-là pour leur rappeler les modalités de vote par correspondance, et les collègues qui **exercent dans plusieurs établissements** (ils votent dans l'établissement où ils effectuent la partie la plus importante de leur service et en cas de service égal, ils ont la possibilité de choisir où ils votent en prévenant les chefs d'établissement).

Et n'oubliez pas de faire parvenir vos résultats au S3 (fiche en annexe)!

Pour toute information complémentaire : Consultez le Courrier d'établissement n°2 : http://r.snes.edu/cde2

5. Stagiaires

Vous avez été destinataires il y a quelques jours, de notre 1ère circulaire SNES-FSU destinée aux stagiaires. Afin de pouvoir continuer à les informer directement, nous vous proposons de leur transmettre et de nous renvoyer ensuite la fiche d'inscription à notre liste de diffusion. Son retour peut se faire par mail ou courrier. Vous pourrez en profiter pour leur transmettre l'info principale de ce 1^{er} trimestre : la réunion d'information SNES-FSU destinée aux STAGIAIRES le mercredi 13 novembre. L'après-midi sera réservée au mouvement INTER, à Nice et Toulon. Ne pas oublier de leur dire de déposer une demande d'autorisation d'absence pour participer à cette journée s'ils ont cours ce jour-là.

6. Syndicalisation

Vous trouverez enfin un argumentaire pour vous aider à motiver les collègues à se syndiquer : ce ne sont que quelques éléments de réponse pour les convaincre et cela peut être complété et amendé. N'hésitez pas à nous tenir informés de tout problème ou difficulté rencontrés.

Bien syndicalement, Le secrétariat académique du SNES-FSU de Nice

Stages syndicaux 2024-2025

Ma carrière

- Stagiaires (Mercredi 13 novembre à l'INSPE George V de Nice à 9h ou au SNES-FSU à Toulon à 14h30)
- Non titulaires (Mardi 12 novembre au local du SNES-FSU à Nice)
- TZR (Jeudi 30 janvier 2025 au local du SNES-FSU à Nice)
- Langues : (Mardi 13 mai 2025 lieu à déterminer)

Mon métier

- **Collège** (Jeudi 16 janvier 2025, lieu à déterminer)
- **Être AESH en 2024** (Lundi 18 novembre au lycée Renoir à Cagnes sur mer, pour le Var, le lieu sera précisé ultérieurement).
- Préparer la rentrée (DGH)
 (Vendredi 24 janvier 2025 au collège de
 La Peyroua au MUY)
- Statut, carrières, pensions au risque du néolibéralisme et de l'extrême droite (Mardi 25 février 2025 au lycée A. Calmette Nice)

•

S Académie de NICE

Mon syndicat et ma fédération

- Militer dans un établissement (Jeudi 7 novembre à Nice au lycée Paul Augier et vendredi 29 novembre au lycée Rouvière à Toulon)
- Stage FSU PACA: la Fonction
 Publique prend-elle soin de nous?
 (Jeudi 21 et vendredi 22 novembre 2024 au Domaine de Massacan, La Garde)

SNES-FSU Élections au CA : Résultats 2024-2025

Nombre d'inscrits sur la liste électorale :

Etablissement:



Nombre de votants :					
Nombre de votes exprimés	:				
Listes en présences	Résultats obtenus	Résultats obtenus	Evo	Evolution	
(intitulés exacts)	en voix	en sièges	En voix	En sièges	
Problèmes rencontrés :					
Cano	didats élus de la liste so	utenue par la FSU			
Nom, Prénom	Catégorie		Adresse élec	tronique	
		+ + + + + + + + + + + + + + + + + + + +			

Ville:

À renvoyer à la section académique du SNES-FSU, 264 Bld de la Madeleine, 06000 Nice par courrier ou par fax au 04-97-11-81-51 ou par mail s3nic@snes.edu



Argumentaire « se syndiquer »

1- Les idées reçues

Je ne me syndique pas car je ne suis pas d'accord avec tout ce que dit le SNES-FSU

Adhérer ne signifie pas être d'accord avec tout ce que dit et écrit le SNES-FSU. Tous les militants ne partagent pas nécessairement toutes les orientations du SNES-FSU. Mais l'essence même du syndicalisme est d'unir ceux qui ont des intérêts et des idées en commun. Le SNES-FSU est une organisation démocratique qui laisse une large place aux débats internes : les décisions sont prises de manière démocratique et les équipes dirigeantes sont élues par les syndiqués. La voix de chaque syndiqué compte. Vous voulez faire bouger les choses : syndiquez-vous !

Je ne me syndique pas car je n'en ai pas besoin

Se syndiquer est un moyen de se défendre, d'être défendu quand on a besoin. Des collègues peuvent ne pas en voir l'utilité immédiate et individuelle mais l'acte de se syndiquer est aussi un acte de solidarité. Se syndiquer, c'est donner les moyens à d'autres collègues d'être aidés, défendus, avant peut-être d'en bénéficier un jour (ce qui ne sera possible que si d'autres ont cotisé pour nous). Se syndiquer, c'est aussi un acte de solidarité collective : c'est donner les moyens à toute la profession d'être représentée et défendue efficacement. Dans cette période où les attaques contre nos métiers sont nombreuses, où la volonté de l'institution est d'individualiser le plus possible le rapport aux agents, la réponse collective permet d'éviter les pièges de l'individualisme.

Le SNES est toujours contre tout

Le SNES-FSU s'est prononcé contre collège2016, contre le projet de bac en contrôle continu de JM Blanquer, parce que ces projets, comme d'autres, représentent une régression que ce soit en termes de conditions de travail pour les personnels, ou d'ambition pour nos élèves. Mais loin de la caricature, le SNES-FSU porte aussi un projet éducatif ambitieux qui doit permettre d'achever la démocratisation de notre système éducatif. Parmi ses propositions pour le système éducatif : remise à plat de la réforme du lycée, des épreuves nationales, terminales et anonymes, une baisse des effectifs : en collège, 20 en éducation prioritaire, 24 hors EP, en lycée, 25 en 2de, 30 sur le reste du cycle terminal, etc.

Le SNES-FSU n'est pas indépendant

Les cotisations des syndiqués sont la seule ressource financière du SNES-FSU. Elles assurent son fonctionnement au quotidien (publications, courriers aux syndiqués lors des opérations de carrière, etc.). Si vous nous avez déjà lu, si vous nous avez déjà appelé, participé à nos stages, c'est grâce aux cotisations. De plus, cette indépendance financière assure l'indépendance politique de notre organisation. Le Snes rend des comptes à ses syndiqués (rapport d'activités, votes internes) et à eux seuls. Les décharges de service sont attribuées à toutes les organisations syndicales au prorata de leur représentativité mesurée tous les 4 ans lors des élections professionnelles. Au SNES-FSU, tous les militants qui ont une responsabilité assurent un service devant les élèves y compris les responsables nationaux.

Le SNES-FSU n'a rien gagné

- ✓ Il est vrai que les mobilisations de ces dernières années peuvent laisser un sentiment d'impuissance quant à l'efficacité de l'action collective. Mais plusieurs éléments sont à mettre au crédit du Snes
- ✓ De nombreuses luttes locales sont menées et peuvent être gagnées grâce à l'appui du Sn
- ✓ La pression sans relâche et l'action menée par le SNES depuis 2 ans a obligé le ministère à ouvrir des discussions sur le salaire des AESH. Les propositions sont encore insuffisantes mais c'est bien la pression des mobilisations qui ont poussé le ministère à ouvrir des discussions
- ✓ Crise sanitaire : à rebours du déni du ministre, le SNES-FSU est toujours intervenu auprès du ministère et dans les médias avec une position équilibrée, tenant compte des impératifs sanitaires et pédagogiques (il a par exemple demandé des aménagements de programme que le ministère a refusé)
- ✓ Dès les projets de réforme du lycée et du bac (rapport Mathiot), le SNES-FSU a pointé tous les problèmes et conséquences désastreuses de ces réformes. Aujourd'hui, ses analyses sont validées par les retours de terrain mais aussi certains services du ministère (cf. les notes de la DEPP, dont la dernière sur l'évolution des heures de cours). Le travail d'information du SNES permet aujourd'hui qu'une large partie de la profession partage nos constats. Cette action au long cours doit nous permettre d'obtenir des avancées rapidement.
- ✓ Le SNES-FSU a voté pour le volet rémunérations du PPCR (2015/2016) après s'être engagé dans les discussions en pesant de tout son poids d'organisation majoritaire pour faire valoir l'impératif de revalorisation : 2,234 milliards d'euros, gains du PPCR en cumulé sur 2017-2020 pour les personnels du 2d degré, soit 558 millions d'euros par an. Une première étape de revalorisation qu'il faut amplifier

2- Ce que propose le SNES-FSU

- ✓ Construction de l'action collective pour défendre les personnels et porter leurs revendications
- ✓ Informations : publications, stages, permanences téléphoniques, réponses aux mails, site internet, réseaux sociaux
- ✓ Le Snes-FSU est aux côtés des collègues pour les informer sur leurs droits et les accompagner dans leurs démarches dans les moments importants de leur carrière : titularisation, mutations, rendez-vous de carrière
- ✓ Le SNES-FSU est aussi riche d'une réflexion sur nos métiers : analyse des programmes, échanges sur les pratiques professionnelles, le SNES-FSU est aussi un lieu d'échanges entre pairs, à l'abri du regard hiérarchique.
- ✓ Le Snes-FSU a le maillage territorial le plus fin de toutes les organisations syndicales : sections départementales, académiques et nationales. Il y a forcément un interlocuteur du Snes près de chez vous. Pendant le confinement, il s'est adapté en fonctionnant à distance : téléphone, réseaux sociaux etc.

→ tout ceci n'est possible que grâce aux cotisations des collègues. Sans adhésion, tout cela serait impossible !

3- Pourquoi se syndiquer

- ✓ Le SNES-FSU défend l'impératif de revalorisation des personnels : dégel du point d'indice, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et reconstruction des grilles indiciaires
- ✓ Se syndiquer au SNES-FSU, c'est adhérer au syndicat majoritaire : celui qui pèse le plus et donc le mieux à même de porter votre voix et de vous faire entendre.
- ✓ Se syndiquer au SNES-FSU, c'est donner les moyens au syndicat de fonctionner : c'est donc l'assurance d'être aussi bien et régulièrement informé. Sans syndiqués, pas de Snes, pas d'information, pas d'aide au quotidien.
- ✓ Se syndiquer au SNES-FSU, c'est faire vivre la démocratie sociale
- ✓ Se syndiquer pour faire vivre la solidarité dans nos métiers : se syndiquer pour aider d'autres collègues mais surtout pour être plus forts ensembles.

Pour résumer, le SNES-FSU

- ✓ Un syndicat qui vous écoute, vous informe et vous défend
- ✓ Un syndicat pour gagner la revalorisation
- ✓ Un syndicat pour améliorer vos conditions de travail
- ✓ Un syndicat pour réfléchir et agir pour son métier au quotidien
- ✓ Un syndicat pour transformer la société
- ✓ Un syndicat pour faire évoluer notre système éducatif : démocratisation et lutte contre les inégalités
- ✓ Un syndicat proche et disponible, à vos côtés!
- ✓ Un syndicat pour faire vivre la solidarité professionnelle